

DOSSIER DE PRESSE

CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAÎNEMENT D'ANGERS SCO

«Levée de charpente»



© Studio d'architecture B. huet



Ville d'Angers

Corine Busson-Benhammou
02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98
corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Soclova

Pablito CABELLO
02 41 31 18 22 - 06 21 65 24 50
p.cabello@soclova.fr

Angers SCO

Axel LABLATINIÈRE
06 16 86 30 97
alablatiniere@wanadoo.fr

Le Président du SCO, M. Saïd CHABANE, après avoir initié une nouvelle organisation et un mode de gestion rigoureux du club, souhaite, à l'instar de ce qui existe dans de nombreux autres clubs, un centre de formation.

Cette démarche revêt un caractère primordial à plus d'un titre :

- L'excellence des équipes professionnelles ne peut uniquement être la conséquence des transferts extérieurs,*
- La nécessité de permettre aux jeunes talents locaux et internationaux d'accéder à une formation sportive de qualité,*
- La nécessité de disposer en aval d'une « pépinière » de joueurs de haut niveau,*
- La possibilité de créer des ressources pour le club.*

Il est à noter que le Centre de Formation actuel reste embryonnaire et que pour recevoir un agrément de la CCNMF (Convention Collective Nationale des Métiers du Football), il doit se structurer en ce qui concerne les équipements mis à disposition et l'encadrement humain. Pour cela, le Président du Club souhaite, à la fois regrouper le siège de la SASP ainsi que la totalité des équipements liés à la formation sur le site de la Baumette.

Par ailleurs, le club doit d'ores et déjà anticiper la création du centre de formation en recrutant un entraîneur ainsi qu'un recruteur. La Ville participe donc à cet effort du SCO en contribuant à la mise à disposition de terrain et de bâtiment sous forme de bail emphytéotique.

Frédéric BÉATSE, maire d'Angers.

Pourquoi un centre de formation ?

ANGERS SCO (Sporting Club de l'Ouest) est un club professionnel de football créé en 1919, et actuellement présidé par Saïd Chabane.

Il attire un large public et représente un symbole important pour de nombreux clubs et sportifs régionaux. Il génère aussi la pratique du football à tous les niveaux.

Le rayonnement du club est enfin un élément important pour la valorisation de l'image de la Ville d'Angers et le développement de sa notoriété.

Le projet, confié au cabinet d'architecture Bruno HUET, consiste à créer un espace dédié au football de haut niveau, ambitieux, mais rigoureux dans sa fonctionnalité et sa faisabilité.

Le projet s'inscrit sur la plaine de la Baumette d'une surface de 5.3 hectares, dédié aux activités sportives, et s'intègre dans le vaste programme du projet des «Berges de Maine».

Le centre de formation et d'entraînement comportera :

- quatre terrains d'entraînement dont un en pelouse synthétique et homologué pour la CFA2.
- des locaux pour la formation
- des locaux d'hébergement
- le centre d'entraînement de l'équipe professionnelle mais aussi de la CFA2, les U19 et U17, le siège du club et les locaux du club amateur (Association Angers SCO).

Ces équipements seront intégrés dans un ensemble qui sera clos et réservé aux joueurs de l'équipe professionnelle et des équipes jeunes et amateurs du club.

Le terrain de CFA2 en synthétique « Nouvelle Génération » pourra également servir de lieu de repli en cas d'impraticabilité (pluie, gel ou neige) du terrain habituel de l'équipe professionnelle.

Détails des équipements

▪ La création et l'aménagement de terrains d'entraînement

Le projet intègre :

- La création d'un terrain synthétique homologable pour la compétition nationale CFA, U19 et U17

Ce terrain aura les dimensions réglementaires (105 m x 68 m) et bénéficiera de tous les équipements nécessaires, en particulier l'éclairage.

- Le réaménagement complet de trois terrains naturels engazonnés

L'ensemble de ces quatre terrains permettra un entraînement par tous temps de l'équipe professionnelle ainsi que la tenue de matches des équipes amateurs.

▪ La construction du centre d'entraînement et des locaux administratifs du SCO : club sportif professionnel et du SCO amateurs

Cet équipement, d'une surface globale de plancher de 1 028 m², sera réalisé sur un même niveau.

Il comportera :

- Une zone consacrée à l'entraînement de l'équipe professionnelle d'Angers SCO avec une salle de musculation, des salles de soins, des bains chauds et froids et de récupération, des vestiaires, une salle de presse...
Surface: 639 m²
- Une partie dite «administrative» avec des salles de réunions, des bureaux
Surface: 327m²
- Une partie réservée aux amateurs (Association Angers SCO) – bureaux divers
Surface: 98 m²
- Une réserve foncière non affectée
Surface: 65 m²

▪ L'aménagement du centre de formation

Ce centre, d'une surface de 765 m², sera aménagé à partir de la transformation des vestiaires professionnels existants. Il répond aux normes de la catégorie B.

Ces locaux sont destinés, en particulier, à l'équipe de CFA2 du club, mais aussi les U19 et U17 du Centre de Formation d'Angers SCO.

▪ **La rénovation du centre d'hébergement des jeunes**

Ce centre existant de 1 240 m² permet d'accueillir des jeunes provenant en grande partie de la région et qui trouveront là une possibilité d'hébergement avec un encadrement spécifique. Il permettra d'assurer les cours théoriques.

Le projet vise à rénover cet équipement pour lui redonner toute son attractivité.

L'ensemble de ces interventions : terrains, construction, rénovation des équipements existants permettra ainsi au club de disposer d'installations performantes à la hauteur des ambitions de la Ville et du club. Mais il permettra aussi au SCO de conserver l'agrément du Centre de Formation, délivré cette saison par le Ministère et la FFF (Fédération Française de Football) à titre probatoire.

Le projet ainsi proposé se veut à la fois :

- ambitieux pour assurer son rôle symbolique mais sans ostentation
- contemporain avec des lignes épurées et des matériaux nobles
- écologique pour s'inscrire harmonieusement et avec un minimum d'impact dans un site sensible.

Les aspects juridiques et financiers

Le montage juridique

La Ville d'Angers a confié à la SOCLOVA, Société d'économie mixte de construction et de gestion de la Ville d'Angers, la mission de réaliser l'ensemble des équipements et d'en assurer la gestion dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans.

La SOCLOVA louera les équipements à la société anonyme sportive professionnelle du SCO moyennant un loyer annuel.

La Ville d'Angers participera à la prise en charge de ce loyer.

Echéancier de réalisation

Démarrage des travaux d'aménagement des terrains :	avril 2013
Démarrage des travaux de construction :	juillet 2013
Livraison des locaux :	1 ^{er} trimestre 2014

Le prix de revient de l'opération est estimé à 4 032 211 € hors taxes

Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Foncier :	181 865 €
- Honoraires :	353 211 €
- Travaux :	3 497 135 €
- Aménagement des terrains :	1 587 662 €
- Construction du centre d'entraînement et du siège des clubs professionnel et amateur : et aménagement des bâtiments existants (centre de formation et d'hébergement) : <i>(dont réseaux Ville : 110 000 € - aléas (fondations spéciales) : 85 227 €)</i>	1 909 473 €

Ce montant est financé de la manière suivante :

- Prêts bancaires :	3 000 000 €
- Subvention Région :	400 000 €
- Fonds propres SOCLOVA :	632 211 €